



Discours de clôture de Louis Vogel

Mesdames et messieurs les Présidents d'université,
Mesdames et messieurs les Directeurs d'établissements,
Chers collègues, chers amis,

Nous voici arrivés au terme de nos travaux qui se situent à un moment charnière de l'histoire de nos universités et des politiques d'enseignement supérieur et de recherche. Les rapporteurs de chacune des tables rondes mettront en forme et consolideront les principales conclusions et propositions issues des débats de ces trois jours. Ces propositions seront ensuite soumises aux instances de notre Conférence. Elles seront présentées comme contributions aux débats publics des élections présidentielles et, demain, des élections législatives.

Je voudrais proposer à chaud un certain nombre de pistes et d'orientations que nous inspirent ces débats.

Avant cela, il me faut remercier très sincèrement et très chaleureusement tous les intervenants à nos tables rondes, tous ceux qui ont pris part, depuis la salle, par mail ou tweet, à nos échanges, mais aussi tous ceux qui ont apporté leurs contributions à nos travaux, par les documents écrits qu'ils nous ont adressés ou par les auditions auxquelles ils ont participé. Ces remerciements ne sont pas de pure forme. Ils ne sont pas seulement liés à la qualité des apports de chacun d'entre vous. Grâce à vous, nous pouvons nous faire l'écho des débats, des espoirs, des inquiétudes, des dynamiques, des mécontentements ou des frustrations et aussi des réussites et des enthousiasmes qui traversent nos établissements et leurs partenaires. Notre action ne sera efficace que si nous construisons nos réflexions et propositions en lien avec les acteurs de la communauté universitaire, dans toutes leurs composantes et leurs sensibilités.

Notre action ne sera efficace que si nous agissons avec tous ceux, de plus en plus nombreux, qui s'intéressent aux enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche et qui sont conscients du rôle que jouent nos universités pour la vitalité et l'attractivité de nos territoires, pour le développement de notre économie, pour la construction d'une société de la connaissance.

Si vous avez répondu aussi nombreux à notre invitation, c'est parce que vous êtes conscients de l'importance des travaux de la CPU dans la définition des politiques d'enseignement supérieur et de recherche. Nous avons fait figurer dans les dossiers qui vous ont été distribués et, de manière dématérialisée, sur les clés USB qui vous ont été remises (développement durable oblige !), les positions de la CPU adoptées lors des colloques de 2004 à 2011.

Ce regard rétrospectif montre :

- que certaines de nos propositions ont inspiré les politiques publiques depuis plusieurs années ;

- que d'autres restent d'une inquiétante et regrettable actualité, parce qu'elles tardent à être mises en œuvre bien qu'elles apparaissent pourtant nécessaires à l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire ;
- que d'autres, enfin, continuent de susciter des désaccords et des controverses.

Toutes, cependant, présentent l'intérêt de faire entendre une voix singulière, la voix de la CPU. Ce n'est pas un hasard corporatiste si quatre anciens responsables de la CPU – Bernard Dizambourg, Jean-Marc Monteil, Jean-Pierre Finance, et Lionel Collet – ont été invités à s'exprimer au cours de notre colloque et je veux les remercier d'avoir accepté notre invitation. Il y a une continuité des réflexions qui sont menées dans notre Conférence.

Près de 5 ans, après l'adoption de la loi sur les libertés et responsabilités des universités, et malgré les craintes qu'elle avait suscitées, ni les présidents d'universités ni la CPU n'ont abusé du pouvoir excessif que la loi leur aurait confié. Nous avons, au contraire, conduit et accompagné, avec l'ensemble de nos équipes, avec les instances de nos établissements, avec nos partenaires, une mutation considérable de nos établissements. Cette mutation aboutit à une transformation profonde du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche dont les ingrédients ont été égrenés tout au long de ces journées :

- mise en place des nouvelles instances prévues par la loi LRU,
- passage aux responsabilités et compétences élargies,
- plan Campus,
- création et développement des PRES,
- développement des liens avec les collectivités territoriales : régions, pôles métropolitains, villes moyennes dans lesquelles sont implantées nos antennes universitaires ;
- mise en place d'un nouveau modèle d'allocation des moyens,
- mise en place d'une nouvelle organisation des missions d'insertion professionnelle des étudiants,
- accroissement du lien avec les entreprises, dans les différentes missions des universités : formation, recherche, innovation, insertion professionnelle,
- montée en puissance des écoles doctorales et nouveaux modes de relation avec les organismes de recherche,
- rôle de plus en plus grand des appels à projets en matière de recherche, au niveau national (avec la création de l'ANR), et au niveau européen,
- modifications apportées au statut des enseignants-chercheurs et développement d'une véritable politique de ressources humaines,
- nouveaux modes d'évaluation de nos laboratoires, de nos formations, de nos établissements, avec la création de l'AERES,
- programme des investissements d'avenir, qui arrivera à son terme dans quelques semaines, et qui aura été mené à marche soutenue, en faisant peser sur nos établissements et nos équipes une pression considérable,
- prise de conscience, enfin, de la responsabilité sociale des universités, notamment en matière de parité et de développement durable.

Nous sommes une génération de présidents qui avons connu, avec nos équipes et l'ensemble de la communauté universitaire, en l'espace d'un mandat – et parfois d'un deuxième, très écourté – la période de transformation la plus dense du système d'enseignement supérieur et de recherche.

Nous commençons, depuis quelques semaines, à passer le relais à nos successeurs, à la veille d'échéances politiques extrêmement importantes pour le pays. Forts de cette expérience, que nous avons voulu partager avec vous, nous nous sentons autorisés à proposer au pays des principes, des pistes et des orientations qui pourraient inspirer les politiques à venir d'enseignement supérieur et de recherche,

Nous nous proposons de dessiner un « modèle français » d'organisation de notre paysage, fidèle à nos valeurs, respectueux de notre histoire, ouvert au monde et tourné vers l'avenir.

Si je devais, d'un mot, caractériser ce « **nouveau modèle** », je dirais qu'il inscrit dans le cadre d'un service public national d'enseignement supérieur et de recherche, des établissements ancrés dans leurs territoires auxquels l'autonomie permet de développer des stratégies d'excellence et de différenciation, grâce à une politique repensée de contractualisation en partenariat avec les organismes nationaux de recherche, en vue d'acquérir un véritable rayonnement international.

Par déformation professionnelle, je rappellerai d'abord dans une première partie les principes et enjeux qui fondent ce modèle, et, dans une seconde, les propositions de réponses aux évolutions récentes auxquelles nous sommes confrontés,

A / Les principes et les enjeux

Cinq principes que j'exposerai successivement.

1 /Premier principe : de justice sociale et de démocratisation :

En février 2007, il y a 5 ans, au colloque de Metz, la CPU avait placé en exergue de la « Synthèse de ses propositions pour la réussite du plus grand nombre » la phrase suivante : « **la CPU ne réduit pas l'objectif de l'enseignement supérieur au succès de quelques uns, mais vise la réussite et l'excellence, pour le plus grand nombre** ».

Appliquée aux étudiants, transposée aux établissements, au moment où tombent les résultats des Initiatives d'excellence, cette phrase est à nos yeux plus actuelle que jamais. Elle exprime une exigence de justice sociale et de démocratisation. Elle exprime aussi une exigence de progrès économique, avec l'objectif souscrit par la France à Lisbonne de conduire 50 % d'une classe d'âge titulaire à un diplôme d'enseignement supérieur.

L'an dernier, à Toulouse, nous avons tracé, les voies qui permettraient d'atteindre ces objectifs. Ni l'arrêté licence du 1^{er} août 2011, ni les initiatives d'excellence en formations innovantes (IDEFI) que nous avons appelées de nos vœux et que nous saluons – en attendant les résultats ! - , ni la construction des référentiels de compétences ne sont à la hauteur de ces ambitions.

Cette volonté d'élévation du niveau de qualification supérieure de notre population a pour corollaire l'absence de sélection à l'entrée des universités. Celle-ci ne constitue pas, une concession démagogique faite aux organisations étudiantes

Elle traduit au contraire l'ambition d'accueil de tous les publics, qui est l'honneur et l'exigence du service public. Au-delà de l'exigence d'accueil, il y a l'exigence de réussite pour tous les étudiants. Elle induit, pour nos universités, comme nous l'avons proposé, la possibilité de construction de parcours différenciés et une orientation organisée dès le lycée, à partir de la seconde, vers l'ensemble de l'offre de formation du cycle licence.

2/ Deuxième principe : une articulation formation et recherche refondée, à tous les niveaux et sur tous les sites.

Dans ce qu'il est convenu d'appeler le triangle de la connaissance, Recherche, Formation, Innovation, le lien entre recherche et formation n'est pas la survivance d'une tradition académique. Il est la condition qui rend possible, grâce à des logiques de spécialisation et de différenciation des établissements et de leurs implantations, l'excellence sur l'ensemble du territoire.

Il permet de construire progressivement des parcours d'études longues, qui sont un facteur de justice sociale et de progrès économique, en particulier pour les jeunes issus des classes moyennes, qui ont trop tendance à s'orienter vers des études courtes.

Il permet de construire des parcours de carrière attractifs pour des enseignants-chercheurs qui prennent en compte leur mobilité géographique et les besoins de leur activité de recherche, sans que leur première affectation dans l'enseignement supérieur ne pénalise la poursuite de leur carrière, ce qui nécessite, comme l'a souhaité Lionel Collet et comme nous l'avons proposé l'an dernier à Toulouse, que les missions d'enseignement et de formation qui incombent aux enseignants chercheurs soient enfin mieux reconnues.

Enfin il permet de rapprocher universités et écoles, de tirer le meilleur parti des différents systèmes et de donner de la cohérence à l'offre de formation sur un territoire.

3/ Troisième principe : une attractivité internationale indispensable aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Plus que jamais, nos universités ont conscience d'être des acteurs majeurs dans une société et une économie mondialisées de la connaissance, et d'être confrontées à une vive compétition internationale pour l'attractivité des talents, qu'ils soient étudiants ou chercheurs. Preuve en est l'implication forte de la Conférence des présidents des universités françaises dans l'EUA, qui nous vaut l'honneur et le plaisir d'accueillir à notre Colloque à la fois Jean-Marc Rapp, président en exercice de l'EUA, qui achève son mandat, et la présidente élue, Helena Nazaré, qui prendra ses fonctions dans quelques semaines.

Jean-Marc vient de présider le jury international des Initiatives d'excellence. Hélène nous a apporté des éclairages comparatifs précieux sur le degré d'autonomie des universités européennes. J'aime voir dans leur présence, comme dans celle d'Yvon Fontaine, président de l'Agence universitaire de la francophonie (avec laquelle nous avons aussi resserré des liens de partenariats) le signe que les universités du monde s'intéressent aux évolutions, aux formations et aux recherches des universités françaises.

Nous avons l'ambition que la France soit à la hauteur du rayonnement que lui confèrent son histoire, sa culture, mais aussi la qualité de ses formations et de sa recherche. Nous voulons, grâce aux partenariats noués par nos établissements :

- favoriser la mobilité internationale des étudiants, des enseignants et des chercheurs ;
- et accueillir les meilleurs étudiants étrangers, dans le cadre de mobilités encadrées, en particulier au niveau des masters et des doctorats.

Ces étudiants participent, au même titre que les étudiants français et communautaires, à la consolidation du potentiel scientifique de la France. C'est pourquoi nous demandons solennellement une grande loi sur les conditions d'accueil, de séjour et de première insertion professionnelle des étudiants étrangers.

Ce texte est indispensable :

- pour sécuriser juridiquement le statut des étudiants étrangers,
- pour affirmer clairement la volonté d'attractivité internationale de notre enseignement supérieur,
- et pour que le monde sache que les universités françaises sont toujours prêtes à accueillir les meilleurs talents.

4/ Quatrième principe : des universités autonomes inscrites dans un service public national d'enseignement supérieur et de la recherche.

Le tableau de bord établi par l'EUA, (que nous avons traduit en coopération avec l'AUF) présenté à l'occasion de notre Colloque, devrait rassurer tous ceux qui pouvaient redouter des réformes récentes une dérégulation débridée de notre système d'enseignement supérieur et de

recherche. Nous avons, en matière d'autonomie, et cela a été rappelé fortement ce matin par Dominique Gillot comme par Jean-Marc Rapp, des marges importantes de progrès à réaliser. Un alignement sur des standards universitaires d'inspiration anglo-saxonne ne correspondrait ni à notre culture, ni à notre histoire, ni à nos valeurs. Nous mesurons les progrès que nos établissements ont réalisés depuis leur passage à l'autonomie. Pour autant nous restons attachés au service public national de l'enseignement supérieur et de la recherche, à ses valeurs, à ses principes (ce qui ne signifie pas que ses caractéristiques ne doivent pas et ne peuvent pas évoluer).

Parmi les principes qui fondent le système d'enseignement supérieur et de recherche auquel nous sommes attachés, je voudrais citer ceux qui nous paraissent majeurs :

- l'enseignement supérieur et la recherche sont un bien public et doivent être financés majoritairement par l'Etat,
- les organismes nationaux de recherche ont un rôle essentiel à jouer, non seulement de pilotage scientifique national, mais aussi d'appui déterminant à l'activité de recherche qui se conduit massivement dans nos universités. Les universités ont besoin d'organismes de recherche forts, dont elles se veulent les partenaires.
- Les personnels des universités, comme ceux des organismes, ont principalement des statuts nationaux de fonctionnaires (ce qui n'empêche pas de favoriser l'attractivité de personnels étrangers ou hautement qualifiés et spécialisés grâce à des contrats). Ces statuts nationaux doivent être compatibles avec des politiques déconcentrées de gestion des ressources humaines au niveau de nos établissements.
- les droits d'inscription des étudiants sont fixés nationalement.
- les diplômes que nous délivrons sont des diplômes nationaux. Nous voulons donner à cette notion un vrai contenu, en garantissant aux diplômes nationaux un niveau et une qualité conforme aux meilleurs standards des dispositifs d'assurance qualité qui se développent à l'échelle internationale, et auxquels les étudiants ont vocation à participer.

Dans ce cadre national, l'autonomie est destinée à admettre, reconnaître, voire organiser, une certaine diversité, nécessaire pour mieux remplir nos missions de service public parce que cette diversité correspond à la diversité de nos réalités, géographiques, d'organisation, d'histoire ou de culture. Cette diversité doit recevoir une traduction organisationnelle : les caractéristiques et les configurations de nos établissements et de leurs composantes sont très variées, et il est illusoire de vouloir les faire entrer à toute force, avec un chausse-pied, dans un cadre unique. Cette diversité est aussi territoriale : elle correspond à la variété des configurations de notre système d'enseignement supérieur et de recherche sur nos territoires.

5/ Cinquième principe : l'enracinement territorial de nos universités.

Les universités sont attachées à un service public national, tout en ayant une ambition internationale. Nous revendiquons cependant, profondément, notre enracinement territorial parce qu'il est, à nos yeux, une condition de notre excellence.

Ceux qui étaient présents à notre soirée d'ouverture n'ont pu qu'être frappés, comme je l'ai été, par l'intensité des propos des représentants des collectivités territoriales, et du Recteur Jean-Paul de Gaudemar, dans lesquels on sentait vibrer leur attachement pour l'Université. Le maillage territorial dense de notre enseignement supérieur et de notre recherche, loin d'être une charge et un handicap, est à nos yeux une chance formidable pour développer la diversité de nos excellences. Le rôle des villes moyennes en termes de professionnalisation des formations, adossée à une recherche d'excellence, l'impact des pôles de compétitivité sur les politiques d'innovation et de revitalisation des territoires ainsi que sur l'irrigation du tissu des PME et PMI,

montrent que l'excellence n'est pas unidimensionnelle. L'excellence de se confond pas avec une concentration de compétences exclusivement académiques.

La place qui est désormais reconnue aux établissements d'enseignement supérieur dans les villes, quelle que soit leur taille, pour l'innovation, la qualité de l'urbanisme, la vie étudiante, a considérablement développé leurs liens avec les collectivités territoriales.

A côté de leurs relations avec l'Etat et les organismes de recherche, les établissements d'enseignement supérieur ont désormais aussi des relations étroites avec les Régions et les Agglomérations, et de manière moins systématique avec les Départements. Ces relations s'inscrivent souvent dans des Schémas Régionaux ou Locaux. Comme le disait Camille Galap hier, nous avons désormais une « Université à tous les étages » !

L'inscription dans le territoire est le cadre naturel, pour les universités, des partenariats noués avec les entreprises, et, plus largement, avec les milieux économiques. Cette inscription est nécessaire pour qu'elles exercent la mission d'insertion professionnelle que la loi leur assigne désormais officiellement, nécessaire, aussi et surtout, pour que la mission de formation tout au long de vie qui incombe aux universités soit enfin reconnue à sa juste place par les Régions, dont c'est la compétence.

C'est pour affirmer le rôle du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le champ de la formation tout au long de vie, injustement méconnu et marginalisé, que la CPU et le CNAM ont conclu un accord cadre, qui a vocation à se décliner dans chaque région. La prise en compte de l'alternance et de la formation tout au long de la vie implique que les établissements d'enseignement supérieur revoient en profondeur leur mode d'organisation et leurs pratiques pédagogiques et définissent une politique de gestion des ressources humaines incitative.

La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur aux parcours d'études longues, passe nécessairement par l'inscription de l'offre de formation dans l'espace, et par la reconnaissance d'un rôle que jouent aussi les collectivités territoriales dans la construction de cette offre de formation. Elle passe aussi par une égalité de financement de la part de l'Etat.

Le risque, qui a été souligné lors des auditions et au cours de débats, serait que se développe un système à plusieurs vitesses des universités nationales à forte visibilité, soutenues par l'Etat, éligibles et élues au titre des investissements d'avenir ; des universités à dimension régionale, avec des financements des régions ; et des pôles universitaires d'agglomérations, dont le financement pèserait sur les villes les moins favorisées – et sur lesquelles reposerait, in fine, la principale charge de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

Bien sûr ces pôles auraient été désertés par la recherche. Nous voulons redire, fortement que nous sommes attachés à l'unité du service public national d'enseignement supérieur et de recherche – et que cet attachement est totalement compatible avec l'enracinement dans nos territoires.

En ayant aussi à l'esprit, comme l'a rappelé avec force Jean-Marc Rapp, que les universités sont le seul service public soumis à l'évaluation et à la concurrence internationale – et que chacun, Etat, collectivités, universités, doit réfléchir aux conséquences à en tirer !

B / Nouvelles questions, nouvelles réponses

Nos propositions s'organisent autour de 5 axes :

1/ Le projet stratégique, nouvel outil de pilotage de l'Université.

Dans le cadre d'un service public national, avec des universités autonomes qui ont désormais des stratégies différenciées, enracinées dans leurs territoires, le contrat apparaît comme le seul outil pertinent pour porter le projet d'établissement.

A l'heure des recompositions et des reconfigurations d'établissements (regroupements, PRES, fusions...) le contrat doit nécessairement prendre en compte :

- une vision de site dont le périmètre est défini par les établissements eux-mêmes, en phase avec la réalité du territoire,
- l'insertion de chaque établissement dans son territoire,
- une approche consolidée des moyens financiers et humains , incluant non seulement les moyens et ressources humaines de l'Etat, mais aussi ceux des organismes de recherche, des collectivités territoriales –et, plus largement, les capacités des établissements à générer par leur activité des ressources propres.

Un contrat refondé doit permettre d'appréhender la soutenabilité du projet stratégique de l'établissement, en termes budgétaires et de ressources humaines. Un contrat refondé doit être l'outil qui permet, sur un territoire pertinent, de faire émerger un projet intégré, cohérent et partagé entre tous les acteurs, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le contrat pourrait ainsi assurer la mise en cohérence des différentes stratégies à l'échelle régionale, ou à toute autre échelle jugée pertinente eu égard aux situations particulières.

Un projet stratégique présenté et accepté dans le cadre de négociations multilatérales, et ensuite une mise en œuvre, une implémentation qui peut se faire par des conventions bilatérales. Ce projet ne peut pas être apprécié seulement sous un angle administratif ou technocratique, mais nécessite un regard extérieur, qui peut être international. Il faut s'engager dans une logique de comparaison pour apporter les éclairages nécessaires aux prises de décision. Il faut de plus construire autour du contrat rénové un système d'évaluation et d'assurance qualité, un suivi de sa mise en œuvre et de correction en continu, de façon progressive, pour garantir une amélioration du dispositif. Il faut organiser des lieux de dialogue et de mise en cohérence des décisions entre les différents acteurs territoriaux, au premier rang desquels figure l'Etat déconcentré.

Aujourd'hui, il existe de multiples cadres de dialogue, mais il n'en est pas un qui soit intégrateur.

Comme l'a dit Jean-Marc Monteil ce matin, ce qui n'est pas réversible, c'est la stratégie intégratrice des différents acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Compte tenu de la place qu'elles occupent dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, de leur mission de service public national, de leur enracinement territorial, de leur habitude du débat démocratique et des décisions collégiales, j'ose dire que les universités, désormais autonomes, sont le lieu naturel de l'élaboration de la stratégie et de la mise en cohérence entre les différents acteurs.

Ce serait une façon de vivre concrètement l'autonomie des universités, de la faire reconnaître par tous les acteurs - et pas seulement d'en discourir.

Le développement territorial doit se faire par l'enseignement supérieur et la recherche, et nos universités sont prêtes à relever ce défi. C'est une façon d'illustrer le propos de Jean-Marc Rapp sur l'émergence d'une nouvelle « personne publique », qui prolongerait, approfondirait et moderniserait, dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, la notion de service public.

Des questions aussi déterminantes pour l'avenir des territoires et du pays ne sauraient se décider sans des lieux de débat démocratique et sans une concertation avec toutes les parties prenantes.

En matière d'enseignement supérieur et de recherche, les outils du CPER, le dialogue direct Etat Région, associant très imparfaitement l'université, la parcellisation du dialogue entre l'université et les diverses collectivités choisissant chacune, dans le projet de l'université, la part à laquelle elle souhaite être associée, toutes ces procédures ne correspondent plus aux enjeux

d'une stratégie de développement territorial fondée sur l'autonomie des universités et l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le projet stratégique, comme le propose Alain Fuchs, doit régler les équilibres fins et les équilibres dynamiques entre les logiques de site et les logiques de réseaux.

2/ De nouveaux équilibres de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche pour traduire une politique et une vision.

A nos yeux, l'enseignement supérieur et la recherche sont un bien public et doivent être financés majoritairement par l'Etat.

Chacun en convient, le niveau de financement actuel des universités, malgré l'effort réel de ces dernières années, demeure insuffisant au regard des comparaisons avec des pays de niveau de développement équivalent au nôtre. L'effort de rattrapage est encore loin d'être achevé.

Il reste que, partout dans le monde, la question de la diversification des sources de financement est posée – et qu'elle se pose aux universités françaises, même si la poursuite de l'effort financier de l'Etat demeure nécessaire.

Enfin, il importe que le financement des établissements d'enseignement supérieur aille dans le sens de l'équité sociale, et soit cohérent avec l'objectif d'amener 50 % d'une génération à être diplômés de l'enseignement supérieur.

Il est indispensable d'obtenir un consensus national sur l'équilibre global qui doit exister entre les grandes modalités de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- un modèle critérisé d'allocation des moyens,
- le contrat revisité,
- les appels à projets sur critères d'excellence, en sachant que, comme l'a rappelé Lionel Collet, cet équilibre n'est pas facile à définir et qu'il faut donc en débattre.

Aujourd'hui ce système est déséquilibré. Déséquilibré par l'émergence, dans le paysage national, des moyens extrabudgétaires massifs des Investissements d'Avenir, la quasi neutralisation du modèle Sympa et le rôle beaucoup trop modeste reconnu au contrat.

Cette situation crée le risque de voir émerger quelques pôles de visibilité mondiale, sans permettre véritablement l'émergence d'autres voies d'excellence, pourtant indispensables à l'efficacité globale du dispositif. Il faut maintenir l'existence d'un modèle critérisé pour financer l'activité et les missions de service public, mais il est indispensable de l'objectiver en évaluant les coûts réels de la formation et de la recherche ; et de ne pas le brider par un encadrement trop resserré de l'évolution des dotations globales.

Le modèle Sympa actuel ne peut fonctionner qu'à la condition d'une augmentation régulière de l'enveloppe globale nationale des moyens qu'il a pour fonction de répartir, pour remettre à niveau les établissements les moins bien dotés. L'exercice effectif de l'autonomie exige aussi la sécurisation des masses salariales transférées aux universités selon le principe du décideur – payeur.

Enfin la photographie de 2012 ne doit pas rester figée : les inégalités doivent être rattrapées et l'évolution de l'activité accompagnée.

C'est sans doute aussi dans le cadre de la politique contractuelle que peut être posée la question de la diversification des sources de financement des établissements, en particulier en provenance des collectivités territoriales ou des organismes de recherche.

Enfin, l'équité sociale de la dépense publique d'enseignement supérieur est un objectif majeur, à nos yeux, du financement de l'enseignement supérieur. Le groupe de travail de notre commission des moyens, animé par Jacques Fontanille a réactualisé, à l'aide de l'INSEE, les travaux conduits par le CERC en 2003. Les conclusions auxquelles il est parvenu sont très éclairantes, et méritent d'être versées au débat public.

Le premier levier de la redistribution est constitué par les mesures susceptibles d'égaliser pour l'ensemble de la population l'accès aux études supérieures et en particulier aux études longues.

Les chiffres montrent, en effet, que les classes moyennes et modestes sont pénalisées par des choix d'études supérieures courtes, moins porteuses de gains professionnels ultérieurs.

Ces inégalités sont d'ailleurs antérieures à l'accès à l'enseignement supérieur.

Les facteurs de choix sont de trois types :

- les déterminants socio-économiques antérieurs,
- la situation socio-économique pendant les études,
- l'anticipation sur le cycle de vie professionnelle.

A chacun de ces facteurs correspond un type d'intervention :

- une orientation plus efficacement préparée en amont,
- une augmentation substantielle des aides financières,
- une stratégie de l'insertion qui prenne en compte et garantisse l'employabilité à long terme, mais aussi un modèle de financement qui prenne en compte le « cycle de vie » ultérieur.

Les conclusions des analyses réalisées par l'Insee sont limpides. Il faut :

- investir massivement des moyens publics sur l'orientation en amont de l'enseignement supérieur : c'est le levier le plus efficace ;
- augmenter très sensiblement les aides sociales aux étudiants, et les étendre à 50% d'entre eux ;
- transformer la demi-part fiscale, anti-redistributive, en crédit d'impôt formation supérieure. Pour les familles, il encouragerait la poursuite d'études supérieures dans les classes sociales les moins favorisées, sans remettre en cause la politique familiale. Pour les étudiants diplômés, il pourrait être associé au remboursement de prêts indexés sur les revenus imposables ultérieurs, donc équitable fiscalement.

Il faut affirmer clairement que les droits d'inscription n'ont aucune incidence sur l'équité sociale. La question ne pourrait se poser que pour augmenter et diversifier les financements des établissements, dans le cadre d'une analyse des bénéfices individuels des formations longues, en modulant la contribution au niveau post-L de manière différenciée – et plus progressive – selon les niveaux d'études et, donc, selon l'espérance de revenu futur de l'étudiant.

Les universités n'ont pas encore exploré toutes les voies ouvertes par le financement par les entreprises : fondations, formation tout au long de la vie, taxe d'apprentissage, alternance. Cette question est aussi liée à l'ancrage territorial.

Au-delà de la question du financement, c'est par une vision renouvelée de l'insertion professionnelle que les universités pourraient définir de nouveaux modes de relations, non seulement avec les entreprises, mais aussi avec les futurs employeurs publics.

3/ Sécuriser les parcours de formation et développer l'alternance en généralisant les pratiques de pré-recrutement.

Les universités sont responsables de la réussite des parcours de leurs étudiants, depuis leur orientation, en lien avec les établissements d'enseignement secondaire, jusqu'à leur première expérience professionnelle. Rappelons que cette première expérience fait partie intégrante de la formation.

La CDEFI a récemment formulé une proposition visant à développer les possibilités de pré-recrutements par les entreprises. La CPU s'associe à cette proposition, et recommande de l'étendre aux trois fonctions publiques, d'Etat, territoriale et hospitalière.

Au moment où la Cour des Comptes s'interroge sur la politique de formation des cadres de la fonction publique et sur l'efficacité et la cohérence de très – trop ? – nombreuses écoles

spécialisées, nous proposons d'associer étroitement, les universités aux formations initiales et continues délivrées aux fonctionnaires, qui seraient ainsi adossées à la recherche, en développant les formations en alternance et la formation tout au long de leur vie professionnelle.

4/ De nouveaux modes de régulation et de mutualisation, au niveau régional ou national.

Les nouvelles configurations du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche appellent de nouvelles coordinations régionales entre des établissements ayant des stratégies différenciées qui peuvent conduire à des doublons ou à des oublis, dans des périodes où les moyens publics sont comptés.

La cohérence de la carte des formations, de la recherche, des politiques de ressources humaines coordonnées au niveau d'une région, voire, pour certaines spécialités rares, au niveau national, sont autant de sujets de coopération nécessaire entre les universités, pour lesquels l'appui et le concours des services de l'Etat et des régions sont nécessaires, comme l'a rappelé Lionel Collet ce matin et comme cela figure dans la convention que notre Conférence a signée avec l'association des régions de France

La montée en puissance des universités autonomes a favorisé, ces dernières années, le développement d'outils de mutualisation au niveau national, pour venir en appui aux universités, pour l'exercice de leurs responsabilités nouvelles :

- l'Amue pour les systèmes d'information et la formation des cadres, en liaison avec l'ESEN ;
- l'ABES, Couperin, et désormais le projet ISTEEX en matière d'information scientifique et technique et de politique documentaire ;
- RENATER pour les infrastructures, les réseaux, le développement de l'accès à de grands équipements de recherche qu'aucun établissement ne pourrait acquérir seul ;
- Campus France pour le développement des politiques internationales des universités et pour l'attractivité mondiale de nos établissements d'enseignement supérieur...

On pourrait poursuivre cette liste des thèmes et des outils de coopération qui se sont mis en place ces dernières années, de plus en plus partagés entre les universités et les organismes de recherche.

Il est à nos yeux essentiel que la CPU soit fortement impliquée dans la gouvernance de ces différents outils, pour en garantir la cohérence et surtout pour permettre leur intégration dans les stratégies portées par les directions des établissements et pleinement utilisés.

Plus directement, comme je l'ai dit en ouvrant notre Colloque, à destination des très nombreux nouveaux présidents, la CPU veut jouer pleinement son rôle d'appui et mobiliser à cette fin l'expérience des anciens présidents qui le souhaitent.

Je veux dire, aussi, la disponibilité de la CPU, si l'Etat y est prêt, pour expérimenter au niveau national une démarche de contractualisation, telle que l'évoquait Jean-Marc Rapp, inspirée de ce qui a été fait en Suède ou en Suisse, entre l'Etat et les universités rassemblées pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales d'enseignement supérieur et de recherche.

5/ Rendre les universités plus visibles, plus proches des citoyens, mieux les connaître, mieux les comprendre

Il nous faut faire mieux connaître nos universités, leurs activités de formation et de recherche, à destination, évidemment, des étudiants et des familles, mais aussi des entreprises et du public.

Nos universités sont un acteur majeur de la société, et nous devons mieux maîtriser l'image que nous voulons donner d'elles, sans dépendre de classements internationaux caricaturaux, aux méthodologies discutables, qui malheureusement suscitent l'engouement médiatique.

Deux projets, communs avec la Conférence des présidents allemands (la HRK), soutenus par nos ministères respectifs, vont nous permettre de rendre plus visibles les formations et la recherche de nos établissements.

La cartographie multicritères des établissements et des formations

Depuis près de 15 ans les étudiants de langue allemande et leurs familles ont pris l'habitude d'explorer leur système d'enseignement supérieur en consultant UniversityRankings, un outil qui permet à l'utilisateur, sur la base d'une centaine d'informations et à partir de ses préférences, de comparer les caractéristiques des établissements présents en Allemagne, Autriche, Pays-Bas et Suisse alémanique.

Cet outil est reconnu comme une alternative de qualité aux classements internationaux existants, c'est-à-dire comme un outil potentiel pour la promotion d'un espace européen de l'enseignement supérieur, mettant en valeur la diversité des établissements européens et de leur offre éducative.

Cet outil a largement inspiré le classement U-Multirank récemment développé sous l'égide de l'Union européenne.

C'est pourquoi, comme vient d'ailleurs de le faire la Conférence des recteurs espagnols pour l'Espagne, les trois conférences françaises – CPU, CGE, CDEFI - ont décidé de promouvoir un exercice pilote, visant à adapter les méthodes et indicateurs de UniversityRankings aux caractéristiques du système français d'enseignement supérieur, et de confier cet exercice pilote, baptisé CERES – cartographie multicritères des établissements de recherche et enseignement supérieur, à l'Observatoire des Sciences et des Techniques.

Le travail d'adaptation de l'outil allemand, mené en parallèle par l'Espagne et la France, permettra de construire, autour de principes communs reconnus par tous, une plate-forme solide de méthodes et d'indicateurs capables de rendre justice à la diversité et aux valeurs de trois systèmes d'enseignement supérieur, situés au cœur de l'Europe, ayant chacun une histoire - et surtout une aire linguistique différente.

La cartographie franco-allemande de la recherche

Il s'agit d'un projet visant à permettre aux universités elles-mêmes de décrire, dans des termes simples, destinés à un public de non spécialistes, leurs principales activités de recherche, celles par lesquelles elles souhaitent se caractériser et définir leur profil de recherche.

La science est mal connue du grand public. Les médias, les enseignants du secteur scolaire, en donnent souvent une image partielle - et parfois fautive ! - aux jeunes.

Il est de notre responsabilité de mieux la faire connaître, d'aller vers des publics qui ne viennent pas spontanément dans les universités, et auxquels nous pourrions faire découvrir ce que nous faisons, ce pour quoi nous nous passionnons.

L'utilité sociale et économique de nos recherches doit être mieux connue ... et plus reconnue.

Si nous ne souhaitons pas que notre recherche soit ignorée des publics et des citoyens qu'elle pourrait intéresser, ou qu'elle soit mal présentée par les médias, il faut que nos universités apprennent à le faire elles-mêmes !

Nos conférences respectives se proposent de les y aider, en leur offrant le cadre qui leur permettra de le faire.

Pour un programme de recherche sur les universités

Enfin, il nous faut appliquer aux universités les mêmes exigences d'analyse et d'objectivité que celles que nous préconisons dans nos démarches de recherche.

Compte tenu des évolutions très importantes que connaît notre système d'enseignement supérieur et de recherche, la CPU est prête à proposer à l'ANR et aux EPST, en particulier au CNRS, plusieurs programmes de recherche sur les universités, s'associant aux travaux qui ont

été engagés, par exemple par le Ministère de l'Équipement sur les questions d'insertion de l'université dans les territoires (le PUCA), ou à ceux du RESUP.

Ces enjeux rappelés, ces questionnements et ces propositions de réponses que je viens d'énoncer sont le fruit des débats qui ont été conduits durant ces deux jours de colloque et des quelques semaines, trop courtes, de préparation.

Nos propositions doivent être encore précisées et complétées au cours des prochaines semaines, avant d'être débattues et approuvées par les instances de la CPU. Elles ont vocation, vous le savez, à être portées auprès des candidats aux élections à la Présidence de la République, mais aussi aux élections législatives, et plus largement à éclairer les nombreux débats et les campagnes qui se déroulent dans nos établissements.

Par ces propositions, les universités vont continuer à faire entendre leur voix afin que l'enseignement supérieur et la recherche aient, au sein des politiques publiques la priorité qui doit être la leur pour l'avenir du pays.

Je ne veux pas terminer sans adresser au nom de la CPU des remerciements particulièrement chaleureux à Yvon Berland, Marc Pena et Jean-Paul Caverni ; à toutes les équipes d'Aix-Marseille Université qui se sont magnifiquement mobilisées pour offrir des conditions d'accueil exceptionnelles à notre colloque annuel, en sachant jouer de l'amplitude des températures ; et aussi à l'équipe permanente de la CPU qui a su, une nouvelle fois, préparer un colloque à la hauteur de ce que les présidents et leurs partenaires attendent de notre Conférence.

Cela n'aurait pas été possible sans l'engagement et l'énergie constants et patients de Gérard Blanchard qui a accepté la charge difficile du pilotage scientifique de ce colloque.